

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 42 (2005)
Heft: 1642

Rubrik: Edito

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quelques données complémentaires

1. Les chiffres de l'AI

L'AI dépense dix milliards et compte 283000 rentiers, soit le 5,4 % de la population active. Le déficit annuel, énorme, est de 1,5 milliard. La dette est de six milliards. Les rentes ne peuvent être considérées comme trop généreuses, d'où la volonté officielle de diminuer le nombre de rentiers, notamment lorsqu'il s'agit de jeunes travailleurs dont les rentes chargeront durablement l'AI.

2. La TVA

L'augmentation de la TVA serait de 0,8 point. Le Conseil fédéral avait proposé en 2003 d'augmenter la TVA de 1,8 point, soit un point pour financer l'AVS, notamment à l'échéance 2005, et 0,8 pour l'AI immédiatement. Les partis bourgeois avaient déclaré être opposés, y compris le parti radical contredisant Pascal Couchepin, au financement à terme de l'AVS, mais accepter celle de l'AI vu l'urgence. Aujourd'hui, ils développent déjà une argumentation différente: la preuve réelle des économies doit précéder la hausse fiscale. Or la situation de l'AI est telle qu'une recette nouvelle est inéluctable, sauf si l'on baisse les rentes, ce que personne ne préconise, ou que l'on révisé toutes les rentes déjà acquises.

3. L'individu et la société

Le fait que l'invalidité psychique progresse dans la majorité des pays développés est

un trait significatif de l'évolution de nos sociétés. Les uns, conservateurs, parlent d'une médicalisation du social, d'autres, critiques, soulignent les changements du travail, accélération et rationalisation de tous les processus.

4. La réinsertion

Dans un excellent article (Sécurité sociale, CHSS 1/2005), Holgar Hoffmann des services psychiatriques universitaires de Berne, avertit: «Notre propre enquête a montré que seuls 13% des personnes inscrites à une mesure de réadaptation parviennent à décrocher un emploi sur le marché libre. L'encadrement sur le nouveau lieu de travail est limité en général à une courte période. En l'espace de six mois, un tiers des personnes en réinsertion perdent leur emploi et plus de la moitié en un an. Celles qui ont réussi leur réinsertion touchent en général une rente (partielle). Pour les malades psychiques, la réadaptation sans rente est plutôt l'exception que la règle.»

5. Le marchandage

L'idée juste et simple d'affecter la part de la Confédération au désendettement de l'AI fait l'objet de marchandages politiques. Fulvio Pelli, président du parti radical, y voit l'occasion de se profiler en posant des conditions inacceptables pour les socialistes. Vivement une dépolitisation du dossier AI. ag

Fêlure vaudoise

Les votations fiscales vaudoises avaient un double enjeu. Encaisser des recettes sonnantes et réverbérantes pour se rapprocher de l'horizon 2007, celui d'un budget équilibré, et, d'autre part, tester le soutien populaire à un gouvernement centriste, s'efforçant d'équilibrer les concessions de chaque parti.

Les recettes réverbérantes ont réverbéré et le gouvernement a été désavoué. Invité à la recherche d'économies équivalentes aux impôts refusés, il sera conduit à les trouver dans les départements budgétairement lourds, soit le social, la santé et la formation, tenus par les conseillers socialistes, dont la bonne volonté aura ses limites.

Peut-être le Conseil d'Etat laissera-t-il filer le déficit jusqu'au-dessous du «petit équilibre» et appliquera-t-il alors l'article 165 qui exige que le peuple choisisse entre économies et augmentation du coefficient d'impôt. Encore faudra-t-il que, conformément aux exigences du Tribunal fédéral, il fasse préalablement adopter la loi d'application. Ce ne sera pas facile. ag

Edito

Le constat, le remède, le dosage

De toutes les institutions publiques, l'assurance invalidité (AI) a, financièrement, la situation la plus dégradée. Tout concourt à ce désastre: le déficit annuel, la dette, les engagements (cf. point 1 ci-contre). Le Conseil fédéral est contraint de réagir vite; ce sera la cinquième révision de l'AI. Il en a adopté les principes.

Il joue, classique, sur les entrées et les dépenses. Côté recettes, l'essentiel sera demandé à la TVA, l'impôt qui rapporte gros pour une variation infime (cf. point 2 ci-contre). Mais la réforme essentielle concerne les dépenses. Elle a pour objectif de réduire de 20% le nombre des invalidités reconnues et donnant droit à une rente et cible particulièrement la catégorie en plus forte expansion: travailleurs et travailleuses de 35 à 40 ans souffrant d'une invalidité psychique (cf. point 3 ci-contre).

Les nouvelles dispositions sont présentées comme favorables aux deux parties: pour la caisse de l'AI, moins de rentes, donc moins de dépenses; pour les assurés en situation de difficulté, une meilleure réinsertion dans le circuit économique. L'absence de rente serait la preuve d'une guérison réussie.

La méthode préconisée est le DPS, dispositif de détection précoce et de suivi. Car les prémices d'une invalidité psychique sont repérables: maladies répétitives, absentéisme, hyperactivité brouillonne, etc... Le risque est que le sujet s'installe dans son mal, pendant deux ans, jusqu'au constat de son invalidité. Le DPS doit empêcher la chronicisation du processus. Cette politique implique la mise en place d'équipes performantes de médecins et de psychologues couvrant l'ensemble du pays conjointement aux offices AI. Des projets pilotes ont été mis en place. Ils seront généralisés avant même qu'une évaluation scientifique de leur travail ait pu être entreprise.

D'autres mesures plus coercitives sont envisagées. Il n'en reste pas moins que le DPS est une visée juste, qui est malheureusement dénaturée par des considérations politiques. On ne dit pas que c'est un dispositif coûteux, si l'efficacité curative est réellement recherchée. On ne dit pas que les risques d'échecs sont malgré tout nombreux. On ne dit pas que les réussites requièrent la collaboration étroite des chefs d'entreprise (cf. 4 point ci-contre).

Le Conseil fédéral doit obtenir, et il en mesure la difficulté, une lourde augmentation d'impôts, donc il donne des gages (cf. point 5 ci-contre). En quelques mois la réduction des nouvelles rentes a passé, comme objectif, de 10 à 20%. Cela n'est pas compatible avec la prise en compte impartiale, médicale et sociale, des assurés. Une thérapeutique ne saurait avoir des effets qui passent du simple au double en fonction des majorités politiques. Il faut remettre au centre l'intérêt de la personne souffrante. ag